



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dons du sang

Question écrite n° 622

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation actuelle des dons de sang en France et notamment aux difficultés rencontrées par l'Établissement français du sang. En effet, selon certaines associations, seulement 4 % de la population donne son sang et les stocks disponibles ne représenteraient que 10 jours de réserve. Cela s'expliquerait notamment par des causes saisonnières comme l'arrivée des épidémies hivernales qui raréfient les dons ou encore la désaffection des français à cet acte. Si les attentats ont mobilisé les Français, le constat resterait alarmant : ces derniers ne donnent pas suffisamment leur sang. Des solutions doivent être trouvées pour remédier à cette situation qui, à terme, deviendra dangereuse. Ainsi, il lui demande quels moyens et quelles actions le Gouvernement comptent mettre en oeuvre afin de renforcer chaque jour la mobilisation des citoyens et répondre à la problématique du don de sang en France.

Texte de la réponse

Par l'article L.1222-1 du code de la santé publique, le législateur confie à l'établissement Français du Sang (EFS) la satisfaction des besoins en matière de produits sanguins labiles et son adaptation aux évolutions médicales, scientifiques et technologiques. Il charge également l'EFS de la promotion du don du sang. En matière de produits sanguins labiles, l'autosuffisance est assurée sur le territoire national grâce au recrutement et à la fidélisation des donneurs de sang. L'EFS assure activement la promotion du don du sang en s'appuyant sur les associations de donneurs de sang bénévoles coordonnées par la fédération française pour le don du sang bénévole (FFDSB), qui lui apportent un appui local très important. La promotion du don est la seule méthode à ce jour qui permet de maintenir le stock en produits sanguins labiles grâce au recrutement et la fidélisation des donneurs de sang, dans les pays basés sur le don de sang volontaire et bénévole. Elle est réalisée de différentes façons selon les populations ciblées et entre autres via des partenariats avec les collectivités territoriales, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations. Les méthodes de promotion du don de sang les plus utilisées sont : - la sensibilisation des jeunes dans les écoles, les universités et lors des journées défense-citoyenneté ; - la publicité radio, émission de télévision et presse écrite ; - Internet, Mail, SMS et smartphone et plus récemment les réseaux sociaux ; - l'organisation de manifestations sportives et festives ; - l'organisation de collectes de sang sous forme d'événements. La journée mondiale du don du sang organisée le 14 juin de chaque année représente l'événement de l'année où les donneurs de sang sont mis à l'honneur dans le monde. Elle permet de remercier les donneurs de sang de leur engagement. Elle apporte une sensibilisation importante de la population grâce notamment à la médiatisation de cette journée. Pour faciliter le don à un public très large et l'adapter aux besoins fluctuants selon les périodes de l'année, l'EFS adapte l'organisation des collectes et en particulier en multipliant les collectes mobiles. Les services publics de l'Etat, en assurant la tutelle de l'EFS, veillent aux relations privilégiées entre l'EFS et les différentes associations de donneurs de sang, garantes de la pérennité du modèle français de la transfusion sanguine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 622

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 août 2017](#), page 4095

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5172